



**N° 2021/35**  
**du 28 avril 2021**

## **DELIBERATION**

*portant dénomination de la voie desservant le secteur du « PIC MORO »*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- Considérant la nécessité de dénommer certaines voies privées afin d'adresser l'ensemble des administrés de la commune de Païta,
- Sur proposition de la commission de dénomination des voies, places, et édifices publics communaux consultée en sa séance du 16 avril 2021,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La voie desservant le secteur du Pic Moro est dénommée ainsi qu'il suit et telle que figurant au plan n° 2021-DL-02 du 19/01/2021 annexé à la présente délibération :

<u>Voies</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Description géographique</u>
Voie A	Chemin MORO	Depuis la Route de la BAIE DE TORO au point P1 jusqu'au point P2.

29 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**ARTICLE 2 :**

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3 :**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

**LES MEMBRES DU CONSEIL**



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Handwritten signatures of council members and the mayor, including names like 'Gatuhaou', 'Lapikute', and others, along with initials 'AS' and 'H'.

**AMPLIATIONS :**

- Registre..... 1
- S.A.S..... 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- DST..... 1
- Service de l'Urbanisme..... 1
- Brigade de Gendarmerie..... 1
- Service Topo province Sud..... 1
- DITTT..... 1
- Affichage..... 2
- Archives..... 1

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**

- de la transmission effectuée le 29 AVR. 2021
  - de la notification effectuée le 29 AVR. 2021
  - de la publication effectuée le 29 AVR. 2021
- Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint,

Xavier TIEDREZ

POUR AMPLIATION

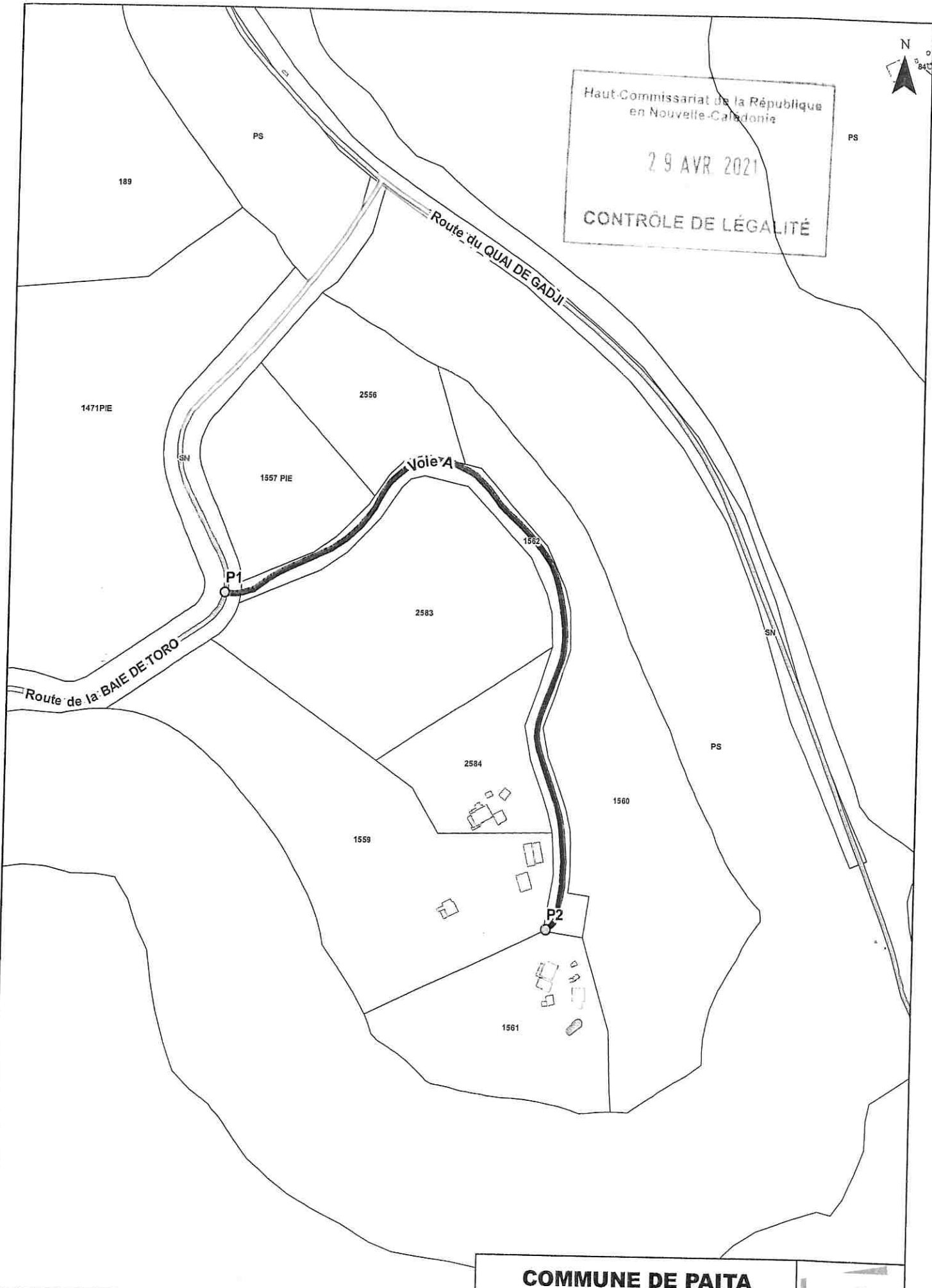
Païta, le 29 AVR. 2021



Haut Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

29 AVR 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



<b>COMMUNE DE PAITA</b>	
<b>Secteur du PIC MORO</b>	

Echelle : 1:2 500  
Données sources : GIE SERAIL / DITTT  
Réf. Plan : 2021-DL-02 du 19/01/2021